



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Concours externe public

Concours troisième voie public

Concours externe privé

SESSION 2019

RAPPORT EXTERNE

Sommaire

1.	Introduction.....	3
2.	Les épreuves d’admissibilité.....	4
2.1.	Mathématiques	4
2.2.	Français.....	8
3.	Les épreuves d’admission (éléments généraux)	11
3.1.	Première épreuve d’admission	11
3.2.	Seconde épreuve d’admission.....	12
3.2.1.	Première partie de l’épreuve	12
3.2.2.	Deuxième partie de l’épreuve	13
4.	Répartition et résultats de l’épreuve d’admission	14
5.	Première épreuve d’admission (éléments du jury) oral 1.....	14
8.1	Analyse d’ensemble de l’épreuve	14
8.2.	Sciences et technologie	15
8.3.	Education musicale, arts visuels, histoire des arts	16
8.4.	Histoire, géographie, enseignement moral et civique	18
6.	Seconde épreuve d’admission (éléments du jury) oral 2.....	20
9.1.	Analyse d’ensemble de l’épreuve	20
9.2.	EPS.....	20
9.3.	La situation professionnelle	22
10 -	Conclusion	24

1. Introduction

Le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) donne lieu pour chaque session, à la publication d'un rapport de jury qui a pour objectif d'informer les candidats sur les exigences et les modalités de ce concours

A cet effet, un bilan de chacune des épreuves et une analyse de leur déroulement sont exposés dans ce rapport. Les critères d'évaluation retenus pour les différentes épreuves sont également fournis.

Ce document se rapporte aux trois concours organisés dans l'académie de Grenoble pour la session 2019 :

- concours externe public,
- concours troisième voie public,
- concours externe privé.

Ces trois concours ont été organisés, en même temps selon des modalités similaires : sujets, critères d'évaluation et barème de notation identiques.

Ces concours sont organisés selon les modalités de l'arrêté du 19 avril 2013 modifié.

Dans un modèle intégratif de la formation, s'appuyant sur une formation initiale en alternance des enseignants, ces concours de recrutement de professeurs des écoles s'inscrivent dans un cursus de professionnalisation progressive.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

Les épreuves d'admissibilité portent sur le français et les mathématiques. Les questions nécessitent des connaissances sur le programme et le contexte de l'école primaire et une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école primaire, des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

Les épreuves écrites et orales du concours de recrutement de professeurs des écoles répondent au besoin de recruter des enseignants polyvalents et aux principes généraux définis pour tous les concours enseignants.

En complément des deux épreuves écrites d'admissibilité qui auront permis de s'assurer de la maîtrise par le candidat d'un corpus de savoirs adapté à l'exercice professionnel en français et en mathématiques, les deux épreuves orales d'admission ont pour objectif d'apprécier, d'une part, un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel dans deux autres domaines de la polyvalence et, d'autre part, la capacité du candidat à situer son futur métier dans le cadre du fonctionnement global de l'École.

La composition du jury de CRPE de l'académie de Grenoble :

Les correcteurs des épreuves écrites sont des professeurs certifiés ou agrégés de mathématiques et de français, des conseillers pédagogiques départementaux, des conseillers pédagogiques de circonscription et des PEMF.

Les commissions des épreuves d'admission sont composées de deux membres, un inspecteur et un conseiller pédagogique ou un enseignant du privé.

2. Les épreuves d'admissibilité

2.1. Mathématiques

2.1.1 Le sujet 2019, description et éléments de correction.

D'une durée de 4 heures, l'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions abordées par les programmes. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

Conformément aux définitions officielles de l'épreuve, le sujet comporte trois parties distinctes, notées respectivement sur 13 points, 13 points et 14 points. Il couvre une grande partie du programme de collège par ses deux premières parties et fait appel à des connaissances didactiques variées par sa troisième partie.

L'énoncé précise que 5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note inférieure ou égale à 10 / 40 est éliminatoire.

Partie 1 (13 points)

Cette partie consiste en un problème qui étudie la construction d'un appentis pour stocker du bois. Dans la partie A, il comporte des calculs d'aires, une utilisation de la trigonométrie, du théorème de

Pythagore et des calculs de pourcentages. Il s'ensuit des lectures graphiques pour optimiser des coûts de transports.

Les conversions et autres calculs doivent être détaillés, dans l'intérêt du candidat puisqu'en cas d'erreur la démarche et la cohérence des calculs sont pris en compte : encore faut-il pour cela qu'elles soient apparentes.

Partie 2 (13 points)

Cette partie est composée de 4 exercices indépendants couvrant les différents thèmes des programmes de collège.

L'exercice 1 porte sur la programmation sur Scratch et la géométrie : construction d'une figure à partir d'un programme puis modification de ce programme pour construire un octogone. La recherche d'un angle a posé des difficultés à de nombreux candidats.

L'exercice 2 conduit à des calculs de vitesses dans le contexte d'un contrôle de vitesse par un radar tronçon. Il s'agit en particulier de déterminer une vitesse moyenne puis de déterminer la vitesse retenue pour une éventuelle contravention. Les conversions ont parfois posé des problèmes, elles doivent être explicitées.

L'exercice 3 concerne les masses volumiques. Il s'agit d'identifier la composition d'un cube dont la masse est donnée.

L'exercice 4 est un exercice de statistique et probabilités : il demande la médiane d'une série statistique, puis des pourcentages et enfin des calculs de probabilités. La recherche de la médiane et les calculs de probabilités ne sont pas toujours maîtrisés.

Partie 3 (14 points)

Elle présente trois situations didactiques indépendantes.

La première situation aborde la proportionnalité : il s'agit en particulier de décrire les procédures que l'on peut attendre d'un élève de CM2 pour résoudre un problème donné.

La situation 2 est une analyse de productions d'élèves obtenues lors de la résolution d'un exercice « le compte est bon », l'objectif de l'enseignant en CE2 étant le calcul avec des multiples de 25.

La situation 3 est également une analyse de productions ; elle concerne un calcul en ligne en CM2. On demande une analyse des erreurs commises, puis de proposer un étayage pour une élève.

2.1.2 Quelques résultats chiffrés de l'épreuve

Mathématiques concours externe privé : sur 155 copies

Note minimale : 1,75 / 40

Note maximale : 38,75 / 40

Note moyenne : 24,10 / 40

Note médiane : 25,5 / 40

Un quart des copies obtient une note inférieure ou égale à 18,25 / 40

Un quart des copies obtient une note supérieure ou égale à 30 / 40

9 copies sont éliminées (5,8%) et obtiennent une note inférieure ou égale à 10 / 40.

Mathématiques concours externe public : sur 1317 copies

Note minimale : 1,75 / 40 :

Note maximale : 40 / 40

Note moyenne : 26,3 / 40

Note médiane : 27,75 / 40

Un quart des copies obtient une note inférieure ou égale à 21,75 / 40

Un quart des copies obtient une note supérieure ou égale à 32 / 40

47 copies sont éliminées (3,5%) et obtiennent une note inférieure ou égale à 10 / 40.

Résultats partie par partie

Partie 1 : moyenne 10,44 / 13

12 candidats n'abordent pas cette partie qui est la mieux traitée.

Un quart des candidats obtient une note supérieure ou égale à 12,5 / 13 et la moitié une note supérieure ou égale à 11,4 / 13.

Partie 2 : moyenne 8,82 / 13

11 candidats ne traitent pas cette partie qui aborde des sujets très variés.

Plus de 200 candidats ne traitent pas l'exercice d'algorithmique, alors que ce thème est maintenant bien installé dans les programmes des cycles 3 et 4. Cela interroge quant à la préparation des candidats.

Partie 3 : moyenne 8,32 / 14

15 candidats ne traitent pas cette partie qui est la plus discriminante du sujet.

La moitié seulement des candidats a une note supérieure ou égale à 8,5 / 14.

La situation 2 est celle qui a posé le plus de problème aux candidats qui n'ont pas toujours bien compris son énoncé.

Qualité écrite de la production :

5 points, au maximum, peuvent être retirés pour tenir compte de la qualité écrite de la copie :

- jusqu'à 2 points pour la rigueur mathématique (erreurs d'arrondi, imprécisions diverses, oublis d'unité, erreurs d'inattention...). A noter, une fois de plus, de nombreuses confusions entre valeurs exactes et valeurs approchées, ou entre les symboles « = » et « \approx ». Ce type d'erreurs a coûté au moins 0,5 point à de nombreux candidats.

- jusqu'à 3 points pour la correction syntaxique et l'orthographe.

Environ 10% des candidats perdent au moins deux points en raison d'un trop grand nombre d'erreurs orthographiques.

Enfin, si les copies sont généralement très soignées, l'écriture de quelques rares candidats est telle que leurs réponses deviennent presque illisibles, ce qui a été sanctionné : un futur professeur des écoles se doit d'être parfaitement lisible...

2.1.3 Critères de réussite dans les copies bien notées

La grande majorité des copies sont soigneusement présentées, ce qui est toujours très apprécié par les correcteurs.

Les bons candidats se distinguent en abordant toutes les parties de l'énoncé ; ils n'hésitent pas à se lancer dans une recherche, même inaboutie, en ce qui concerne les questions à prise d'initiative. Leurs justifications sont rigoureuses en restant concises, leurs réponses aux questions posées par l'énoncé sont claires et complètes.

La partie didactique des meilleures copies montre une bonne connaissance des programmes des cycles 2 et 3, ces copies répondent de manière précise aux questions de l'énoncé, sans oublier l'analyse des procédures utilisées par les élèves.

2.1.4 Conseils pouvant être donnés aux candidats

Aucune virtuosité technique n'est demandée, mais un minimum de rigueur est attendu de la part d'un futur professeur : il est, par exemple, indispensable de justifier qu'un triangle est rectangle avant d'utiliser le théorème de Pythagore ou les lignes trigonométriques.

La connaissance et le respect des notations mathématiques sont essentiels : des confusions entre un segment et sa longueur, entre le numérateur et le dénominateur d'une fraction, entre une fonction et sa courbe représentative, entre la moyenne et la médiane ne sont pas acceptables.

Il convient de respecter les consignes de l'énoncé, par exemple en ce qui concerne les lectures graphiques.

Enfin, une connaissance maîtrisée des programmes est indispensable pour réussir la partie didactique et pédagogique, et notamment pour analyser les copies d'élèves.

2.2. Français

2.2.1 Le sujet 2019, description et éléments de correction

Le sujet est classique, équilibré, intéressant. Il ne présente pas de difficulté particulière si ce n'est sa longueur, exigeant une bonne gestion du temps de la part des candidats.

Sur la note globale, 5 points sont accordés à l'expression écrite du candidat : sur ces 5 points, 4 sont attribués à l'orthographe (accent, ponctuation, orthographe lexicale et grammaticale) et 1 point à la qualité écrite de la copie (graphie, lisibilité, présentation générale, soin...).

Partie 1 :

La première partie de l'épreuve (sur 11 points) propose un corpus relativement classique sur le thème de l'altérité, reflet des préoccupations éthiques actuelles sur la prise en compte des différences de tous ordres à l'École, notamment des handicaps, et sur la tolérance à l'égard des pratiques religieuses et culturelles minoritaires. Le sujet diachronique comportait le fragment d'un essai de Montaigne (*Les Essais*, 1595, livre II, chapitre XXX, adaptation en français moderne par A. Lanly), dans lequel le philosophe humaniste évoque la difformité d'êtres humains exhibés comme des monstres (du latin *monstrare* : « exposer à la vue », qui a donné le verbe « montrer »). Le deuxième texte était l'extrait d'une nouvelle de Maupassant datant de 1884, intitulée *Les Sœurs Rondoli*. Le romancier naturaliste évoque la perception de l'autre quand on se sent soi-même un étranger, la solitude existentielle que l'on ressent lorsqu'on se trouve au milieu d'êtres différents de soi. Le troisième texte était l'extrait du chapitre 3 de l'essai célèbre de C. Lévy-Strauss, *Race et Histoire* (1952), dans lequel le philosophe défend l'idée selon laquelle « le barbare, c'est d'abord celui qui croit à la barbarie », c'est-à-dire celui qui croit qu'il existe des êtres inférieurs à lui, et en vient à rejeter toute différence culturelle. Ce texte majeur, complexe et dense faisait nettement écho à celui de Montaigne, en abordant l'altérité non pas sous l'angle physique mais culturel. Enfin, le corpus proposait un extrait du roman de R. Matheson, *Je suis une légende* (1954). Alors qu'une pandémie a transformé tous les survivants en cannibales, le dernier homme devient un monstre dans leur regard, simplement parce qu'il ne correspond plus à la norme. On peut remarquer que ce corpus s'inscrit dans la réflexion sur l'humanité et la normalité qui n'a cessé de se développer depuis la fin de la seconde guerre mondiale : que l'on songe par exemple aux deux ouvrages de 1947 *Si c'est un homme* de P. Lévi, et *L'Espèce humaine* de R. Antelme ou encore, beaucoup plus récemment, à *Eloge de la faiblesse* (1999), d'A. Jollien, dans lequel le philosophe interroge la notion de normalité.

Partie 2 :

Cette partie consacrée à la connaissance de la langue est notée sur 11 points. Une première question porte sur la nature et la fonction de mots ou de groupes de mots dans le texte de C. Lévi-Strauss. Une deuxième question requiert l'analyse de propositions subordonnées (nature et fonction), également dans le texte de C. Lévi-Strauss. Une troisième question interroge les candidats sur les temps et les modes de verbes soulignés dans le texte de Montaigne. Une quatrième question invite les candidats à expliquer la formation du mot « inarticulation » dans le texte de C. Lévi-Strauss, et à indiquer le sens des éléments identifiés. Et enfin, dans une dernière question, il est demandé d'expliquer la phrase célèbre de C. Lévi-Strauss, « le barbare, c'est d'abord l'homme qui croit à la barbarie ». Des savoirs fondamentaux sont donc requis, sans piège.

Partie 3

La partie 3 de l'épreuve, portant sur l'analyse de supports d'enseignement (sur 13 points) est centrée sur une séance d'orthographe dans une classe de CM1/CM2. Les candidats disposent d'informations sur le contexte pédagogique, d'un extrait de *Comment enseigner l'orthographe aujourd'hui* de Catherine Brissaud (Hatier, 2011) et d'extraits de productions d'élèves.

2.2.2 Quelques résultats chiffrés de l'épreuve

La moyenne de l'épreuve, pour le concours externe public se situe à 22/40, pour le concours externe privé à 22,86/40 et pour le concours 3^e voie à 19,62.

Globalement, la moyenne des notes de l'épreuve s'élève par rapport à la session précédente.

Les notes éliminatoires (inférieures ou égales à 5/20) sont au nombre de 44 en 2018 et de 60 en 2019.

Français concours externe privé : sur 157 copies

Note minimum : 0,75/40

Note maximum : 37,75/40

Note moyenne : 22,86/40

74 copies en-dessous de la moyenne sur 157

83 copies au-dessus de la moyenne

Français concours public : sur 1327 copies

Note minimum : 2/40

Note maximum : 38,25/40

Note moyenne : 21,81/40

630 copies en-dessous de la moyenne

697 copies au-dessus de la moyenne

Statistiques partie par partie pour le concours externe public

Partie 1 : moyenne 6,43/11

614 copies en-dessous de la moyenne

695 copies au-dessus de la moyenne
NB : 18 copies ne traitent pas la partie 1.

Partie 2 : moyenne 5,95/11
616 en-dessous de la moyenne
709 au-dessus de la moyenne
NB : 2 copies ne traitent pas la partie 2
Pour cette partie 2 on peut remarquer que c'est la question stylistique qui a le plus pénalisé les candidats, 624 d'entre eux n'obtenant pas la moyenne à cette question contre 615 l'obtenant.

Partie 3 : moyenne 6,21/13
615 en-dessous de la moyenne
696 au-dessus de la moyenne
NB : 16 copies ne traitent pas la partie 3

Maîtrise de la langue pour le concours public : 3,47 /5
Sur 1327 copies :
495 en-dessous de la moyenne
831 au-dessus de la moyenne
Par rapport à l'an passé on observe une nette augmentation des candidats n'obtenant entre 0 et 0,25 sur 5 : 25 copies cette année, contre 8 l'année dernière.
Mais une large majorité obtient néanmoins la moyenne.

2.2.4 Conseils pouvant être donnés aux candidats

Le classicisme du sujet dans la plupart de ses différentes parties n'induit pas de conseils particuliers. Mais certains conseils fondamentaux sont particulièrement utiles :

Il convient de s'entraîner à écrire régulièrement, et à apprendre à présenter ses propos de manière claire, structurée, en tenant compte du destinataire. Il faut également apprendre à se relire. De trop nombreuses copies oublient l'importance du soin, de la graphie et négligent la lisibilité de leurs réponses.

Il est vivement conseillé également de lire le plus régulièrement possible des textes denses sur les sujets fréquemment proposés au CRPE, en s'entraînant à reformuler la pensée des auteurs. La longueur du sujet a favorisé les lecteurs aguerris, habitués à lire rapidement à réfléchir à leurs lectures. Pour la connaissance de la langue française : il convient de connaître les rouages élémentaires de la langue française et de réfléchir avant l'épreuve au sens des formes et à leur emploi. On peut conseiller aux candidats de bien maîtriser le métalangage grammatical de base.

Pour la partie didactique et pédagogique, il est recommandé de bien s'appropriier tous les versants des programmes, d'aiguiser pendant l'année son regard critique sur les dispositifs didactiques qui sont pratiqués. Il est également utile pendant cette année de préparation au concours d'essayer de se

projeter dans son futur métier, et de commencer à développer une créativité pédagogique qui peut être utile dans la troisième partie de l'épreuve, avant de l'être pleinement dans l'exercice du métier.

3. Les épreuves d'admission (éléments généraux)

3.1. Première épreuve d'admission

Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.

L'épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou du programme de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours.

Les domaines au choix du candidat sont : les sciences et technologie, l'histoire, la géographie, l'histoire des arts, les arts visuels, l'éducation musicale, l'enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier peut être conçu à l'aide de différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Depuis la session 2018, le ministère a autorisé l'usage des clés USB. Cet usage est confirmé par l'arrêté modificatif du 8 avril 2019.

Le dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte deux parties : la présentation du dossier par le candidat, d'une durée de vingt minutes, l'entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes.

Elle est notée sur 60 points. La première partie, la présentation du dossier par le candidat, est notée sur 20 points, la seconde, l'entretien avec le jury, est noté sur 40 points.

Le dossier n'est pas noté en lui-même. La présentation du dossier se fait sans notes personnelles.

Le candidat ne peut prendre en note, lors de l'entretien, les questions qui lui sont posées. Il dispose d'un exemplaire de son dossier, qui lui est remis au début de l'épreuve, qu'il peut utiliser lors de l'entretien. S'il le souhaite, il peut, à l'aide de son propre matériel informatique utiliser le support numérique qu'il a fourni avec son dossier

L'entretien porte, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou approfondissement dans le domaine

considéré, pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Il n'y a pas de temps de préparation pour l'épreuve.

L'épreuve dure une heure.

3.2. Seconde épreuve d'admission

Entretien à partir d'un dossier.

L'épreuve comporte deux parties :

- EPS (sujets vidéo) ;
- situation professionnelle (dossier).

Elle est notée sur 100 points.

Le temps de préparation est de trois heures.

La durée de l'épreuve est d'une heure et quinze minutes.

3.2.1. Première partie de l'épreuve

La première partie de l'épreuve permet :

- d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive, EPS ;
- d'évaluer sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Cette partie se déroule en deux temps :

- un exposé conduit par le candidat d'une durée de 10 minutes ;
- un entretien avec le jury de 20 minutes.

Cette partie de l'épreuve est notée sur 40 points.

Le jury propose au candidat un sujet vidéo relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à la maternelle.

- Le sujet se rapporte à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou à une pratique physique et corporelle.

- Le sujet peut amener le candidat à réfléchir à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée.

3.2.2. Deuxième partie de l'épreuve

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier :

- les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains) ;
- sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ;
- sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Cette partie se déroule en deux temps :

- un exposé du candidat (15 minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, et composé de textes institutionnels, de recherche, d'actualité... ;
- un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes.

60 points sont attribués à la deuxième partie de l'épreuve : 20 points pour l'exposé, 40 points pour l'entretien.

L'exposé du candidat présente une analyse de la situation professionnelle et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet d'évaluer :

- la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves ;
- la capacité du candidat à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

4. Répartition et résultats de l'épreuve d'admission

617 candidats admissibles pour l'ensemble des concours.

Type de concours	Nombre de convoqués	Nombre d'absents aux épreuves d'admission	Nombre de postes	Note du dernier admissible	Note du dernier admis hors LC
Externe public	531	20	300	13	13,06
Externe privé	59	1	38	13	12,25
3e voie public	27	2	10	13	14,69
Totaux	617	23	348		

5. Première épreuve d'admission (éléments du jury) oral 1

8.1 Analyse d'ensemble de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier :

→ Pour l'exposé, que le candidat est capable :

- de témoigner de ses connaissances scientifiques et leur traitement didactique ;
- d'expliciter les procédés pédagogiques choisis ;
- de produire un discours cohérent et argumenté qui mette en évidence l'articulation entre les deux parties du dossier.

→ Pour l'entretien, que le candidat est capable de :

- faire état de ses connaissances sur les programmes et sur la progression de l'enseignement de la discipline choisie à l'école primaire ;
- maîtriser les connaissances scientifiques qui fondent le dossier et leur traitement didactique ;
- expliquer et justifier ses choix pédagogiques en fonction des publics visés ;
- resituer les apprentissages visés dans le cadre de la connaissance du développement de l'enfant ;
- élargir et développer la réflexion en mobilisant la polyvalence du maître et la pluridisciplinarité.

Il est à noter que, tout au long de l'épreuve, le jury est attentif à la qualité d'expression du candidat et à son aptitude à échanger avec les membres de la commission.

Les résultats de l'épreuve

La moyenne de l'épreuve, pour l'ensemble des candidats des concours de la session 2019, se situe à 38,87/60 soit une augmentation de 0,1 point par rapport à la session 2018.

8.2. Sciences et technologie

L'épreuve de sciences et technologie consiste, pour le candidat, en la présentation, d'une durée de vingt minutes, d'un dossier qu'il a préalablement adressé au jury, et en un entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes. L'épreuve est notée sur 60.

Aspects qualitatifs

Le dossier

Les deux parties du dossier sont présentes dans tous les dossiers, ces deux parties sont en général équilibrées. Les séquences sont développées de façon diverse, certaines étant développées *in extenso*, d'autres candidats ont choisi de présenter des plans de séquence avec une ou deux séances détaillées.

La présence de **supports numériques** complétant le dossier est faible. Lors des exposés, les éléments numériques sont peu mobilisés par les candidats (support numérique présent mais pas exploité).

Ces supports sont jugés pertinents lorsqu'ils sont produits afin d'illustrer un propos.

L'exposé

La présentation orale respecte la durée de 20 minutes réglementaire pour la grande majorité des candidats. Si les candidats de la session 2019 ont bien pris en compte les observations concernant la conception et l'annonce du plan de la présentation, il subsiste toutefois des cas de lecture linéaire du dossier. Il est bon de rappeler que les membres des commissions ont pris connaissance en amont du dossier présenté.

Une présentation qualifiée de réussie met en évidence l'articulation des deux parties du dossier, expose la thématique de manière problématisée et fait état d'une réflexion et d'une analyse des éléments pédagogiques et didactiques abordés.

Les commissions font le constat que les bons candidats traitent suffisamment les connaissances scientifiques et épistémologiques dans leur exposé et sont en capacité de réaliser leur présentation de manière distanciée, argumentée et non pas restituée, voire récitée. De même, la connaissance reliée au propos de l'exposé, des programmes de la discipline et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est incontournable d'une présentation de qualité.

Des présentations, claires et appropriées, centrées sur les élèves et leurs difficultés et/ou prenant en compte l'évaluation, ont été valorisées. La prise en compte des besoins et capacités des élèves au regard des objectifs et compétences visés est un atout pour les candidats.

Les candidats dans l'ensemble présentent des prolongements de la séquence proposée et établissent des liens entre les disciplines. Toutefois ceux-ci sont trop rarement intégrés à une réflexion globale sur les apprentissages des élèves et les manières d'apprendre, en appui de connaissances scientifiques et théoriques solides.

L'entretien

Les bons candidats sont en capacité d'entrer en relation avec les membres de la commission, de manière précise et concise. Ils font état d'une attitude réflexive et ouverte, leur permettant de prendre en compte les questions pour faire évoluer leur propos et le développer.

Il semble nécessaire de rappeler ici qu'une attitude fermée et/ou rigide peut nuire à un entretien, au sens où elle peut indiquer une posture inadaptée du candidat.

La capacité de dialogue avec la commission repose sur la nécessité de maîtriser le sujet choisi :

- connaissances scientifiques solides au-delà de la notion enseignée indiquée dans les programmes, permettant une argumentation pertinente,
- nécessité de pouvoir faire référence à des fondements théoriques appropriés sur l'apprentissage.
- une connaissance suffisante des programmes et des enjeux de l'enseignement des sciences

Les références concernant des théories de l'apprentissage citées par les candidats sont trop souvent anciennes et limitées, peu mises en lien avec le propos ou soutenant une réelle réflexion. De même les démarches d'investigation sont partiellement connues et comprises, parfois annoncées sans être mises en œuvre dans la séquence présentée.

Les entretiens réussis révèlent une capacité à se projeter dans la pratique de classe, même sans expérience, et ainsi faire preuve de sens commun et de réflexion personnelle permettant au candidat d'explicitier ses démarches pédagogiques et à développer son point de vue.

8.3. Education musicale, arts visuels, histoire des arts

L'épreuve consiste, pour le candidat, en la présentation, d'une durée de vingt minutes, du dossier qu'il a préalablement adressé au jury, et en un entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes. L'épreuve est notée sur 60.

L'exposé et le dossier

Concernant les dossiers, les deux parties du dossier, systématiquement présentes, sont en général équilibrées. Les séquences sont développées de façon diverse. Certains candidats détaillent leurs séances *in extenso* ; d'autres privilégient une présentation sous la forme de plans de séquence avec une ou deux séances détaillées. Le jury peut demander au candidat de justifier son choix.

Cette année encore le jury observe que les candidats se sont bien préparés à cette partie de l'épreuve d'admission, pour laquelle le format est bien compris. Le temps imparti est respecté. Lors de l'exposé, les bons candidats réalisent une présentation vivante. Celle-ci s'articule autour de deux parties du dossier, qui se répondent tout au long du propos. L'exposé se structure autour d'un plan annoncé et suivi et d'une problématique clairement définie à laquelle ils répondent in fine. Inversement, les moins bons candidats lisent ou reprennent textuellement leur dossier.

Lors de la présentation de la séquence, les bons candidats énoncent les compétences visées chez les élèves, ils prennent en compte les difficultés potentielles des élèves (en proposant des remédiations), évaluent les élèves, et proposent des prolongements. Inversement, certains candidats ne ciblent pas précisément les compétences travaillées, leur séquence étant composée d'une juxtaposition d'activités sans objectifs d'apprentissage ni de progression pour les élèves.

Nombreux étaient les dossiers dans la commission arts à comporter des supports numériques (aux contenus souvent exhaustifs), les productions d'élèves n'étant pas majoritaires. En revanche, dans la grande majorité des cas, très peu de candidats ont fait le choix de présenter tout ou partie de leurs supports lors de la phase présentation du dossier. Et pour ceux qui l'ont fait, le jury n'a pas constaté de réelle plus-value significative pour l'exposé. Si la gestion matérielle peut être source d'anxiété chez les candidats, le recours majoritaire au support CD, largement représentatif, questionne : la clé USB serait peut-être davantage aisée à manipuler.

En résumé, les candidats en réussite ont donc su :

- faire un lien entre les deux parties du dossier, la partie des fondements scientifiques venant justifier les choix de la séquence ;
- dégager de leur dossier une problématique, y répondre ;
- construire un plan et le respecter ;
- expliciter les procédés pédagogiques choisis ;
- présenter une séquence complète ayant pour but de faire progresser tous les élèves en fonction de compétences ciblées, y compris dans les domaines artistiques ;
- resituer la séquence dans une progression annuelle, voire de cycle ;
- analyser la séquence et prendre du recul par rapport à celle-ci, sachant évoquer ses limites le cas échéant et proposer de nouveaux scénarii.

L'entretien

Les bons candidats ont su entrer dans un véritable dialogue avec les membres du jury. Pour rappel, le jury n'attend pas la « bonne » réponse ou la « réponse juste », mais il cherche à savoir comment le candidat se positionne et comment il justifie ses choix pédagogiques. Un candidat solide doit faire la preuve de **connaissances didactiques** assurées dans le domaine présenté. Tous les éléments constitutifs du dossier (concepts, bibliographie, etc.) sont susceptibles d'être interrogés. Ne pas connaître, par exemple, la période dans laquelle s'inscrit un compositeur cité dans le dossier interroge.

Les bons candidats **connaissent également bien les programmes**, et pas uniquement les compétences visées dans la séquence du dossier ainsi que les enjeux des domaines disciplinaires abordés. En revanche, et comme les années précédentes, les membres du jury constatent que de nombreux candidats n'ont qu'une maîtrise partielle des programmes de la discipline choisie ainsi que des compétences du socle commun. Si la séquence porte sur un cycle, les programmes des autres cycles ne sont pas systématiquement maîtrisés. Les candidats qui se démarquent ont une bonne perception

du **parcours de l'élève de la maternelle jusqu'à la fin du cycle 3**. Il est également attendu que les candidats connaissent les grandes orientations de la politique éducative dans la discipline choisie, par exemple le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ou la démarche de création.

8.4. Histoire, géographie, enseignement moral et civique

Éléments d'analyse par les membres des commissions

Dossier

Si très généralement, les dossiers rentrent dans les cadres imposés, les disparités observés dans la forme rendent nécessaires cette année encore de rappeler le respect de certaines contraintes de présentation (police, taille de police, interligne..).

Exposé

Plus encore que lors de la précédente session, les exposés se révèlent satisfaisants ou très satisfaisants. Les candidats utilisent très majoritairement la totalité ou quasi-totalité du temps imparti (18 à 20 minutes). Les présentations sont généralement structurées, le plan souvent annoncé, les parties scientifique et pédagogique traitées. Très peu de candidats récitent en lisant leur dossier, même si les présentations semblent souvent apprises.

Dans la prise en compte des remarques de l'année précédente, les candidats parviennent mieux à détacher l'exposé du dossier lui-même.

L'exposé ne doit pas trop développer les contenus scientifiques au détriment des éléments didactiques et pédagogiques. L'articulation entre les connaissances scientifiques et leur traitement didactique reste très peu présent. En revanche, il y a davantage de réflexion sur les erreurs ou difficultés des élèves en 2019.

Entretien

Les entretiens sont plus disparates.

On regrette notamment, plus qu'une méconnaissance littérale, un manque de compréhension de l'esprit et des enjeux des programmes, de ce en quoi ils renouvellent l'approche.

En histoire, il n'y pas de réflexion sur l'approche thématique, qui caractérise les programmes, en lien avec les exigences de la chronologie et la périodisation. En géographie, si le concept d'habiter est bien reconnu comme central, les six compétences sont toutefois sous investies. La démarche inductive est fréquemment investie. En EMC, il n'y a pas réellement de prise en compte de la nouvelle présentation des programmes en relation avec ceux de 2015.

La question de la trace écrite, intermédiaire ou structurant les apprentissages, est largement abordée mais souvent traitée de façon convenue (textes à trous ou à copier, carte heuristique...) sans véritable réflexion sur la pertinence.

De même, les stratégies d'évaluation manquent de diversité, notamment dans la persistance de contrôles de fin de séquence où les connaissances sont mobilisées plus que les compétences.

Lors des échanges avec les examinateurs, les faiblesses des candidats s'observent essentiellement dans l'analyse et la justification des choix pédagogiques, leur capacité à resituer les apprentissages dans le cadre du développement de l'enfant ainsi que dans une réelle mobilisation de la polyvalence de l'enseignant.

Sur le fond, le jury a sanctionné la pauvreté des connaissances scientifiques comme didactiques, le déficit de références aux instructions officielles.

L'attitude dans l'échange est assez déterminante pour l'ensemble des membres des commissions. La difficulté à comprendre les questions posées, le manque de réactivité, la difficulté à entrer dans une dynamique d'échange permettant de faire évoluer ses réponses au gré du questionnement pénalisent les candidats. Une maîtrise de la langue insuffisante (niveau de langue, syntaxe en particulier) est sanctionnée.

Au-delà, on attend du candidat qu'il manifeste sa capacité à se projeter dans la réalité d'une classe, d'une stratégie d'enseignement et au-delà dans la fonction elle-même (positionnement institutionnel, travail d'équipe...).

Inversement, les commissions ont jugé satisfaisants ou très satisfaisants les entretiens où le candidat se laisse guider par le questionnement pour construire ou infléchir ses réponses et faire progresser sa réflexion.

Un bon entretien donne l'occasion au candidat de contextualiser la séquence proposée dans l'économie générale des programmes.

Celle-ci est discutée, en relation avec d'autres choix possibles, amendée éventuellement en relation avec l'expérience de terrain.

Le candidat connaît et mobilise différents dispositifs pédagogiques (statut du document et usage des récits en histoire, démarches actives, articulées aux contenus en EMC, démarche inductive en géographie...).

Le jury apprécie une prise en compte pertinente des problématiques de l'évaluation et de la différenciation.

6. Seconde épreuve d'admission (éléments du jury) oral 2

9.1. Analyse d'ensemble de l'épreuve

Les moyennes correspondent à l'ensemble des concours.

Moyenne épreuve : 62,28 soit **12,46/20** en 2019 ; en 2018 la moyenne était à 60,77 soit **12,15/20**

Moyenne EPS : **23,76** soit **11,88/20** en 2019 ; en 2018 la moyenne était à 23,72 soit **11,86/20**

Moyenne situation professionnelle : **38,14** soit **12,71/20** en 2019 ; en 2018 la moyenne était à 37,06 soit **12,35 /20**

9.2. EPS

Cette partie de l'épreuve orale se déroule en deux temps :

- Un exposé conduit par le candidat d'une durée de 10 minutes,
- Un entretien de 20 minutes avec le jury.

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à la maternelle.

Le texte de l'arrêté ouvrant la possibilité d'utiliser différents supports (papier, numérique...), le choix a été fait, pour la deuxième année consécutive, de s'appuyer sur des **sujets « vidéo »** de 2'40'' (\pm 5 secondes) installés sur des supports numériques (tablettes). Ce choix vise à la professionnalisation du recrutement en focalisant l'évaluation sur les capacités d'analyse et de projections des candidats.

Les sujets

Une APSA est retenue dans chacun des champs d'apprentissage des programmes. Dans l'Académie de Grenoble, le choix avait été fait en 2014 de reconduire les mêmes APSA pendant plusieurs années afin de permettre aux candidats, et à leurs formateurs, de réaliser un travail de préparation plus ciblé.

Pour la troisième année successive, les candidats ont été invités à traiter un sujet qui s'appuyait sur l'une des quatre APSA suivantes :

- Activités athlétiques pour le champ d'apprentissage 1 (produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée),
- Activités aquatiques pour le champ d'apprentissage 2 (adapter ses déplacements à des environnements variés),
- Activités gymniques pour le champ d'apprentissage 3 (s'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique),
- Activités de jeux et sports collectifs pour le champ d'apprentissage 4 (conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel).

La prestation des candidats

L'exposé

Le temps imparti de dix minutes d'exposé a généralement été optimisé par les candidats. Un peu moins de 10% d'entre eux produisent des prestations inférieures à 8 minutes.

Les candidats ont globalement, et positivement, intégré le changement de support dans leur dynamique de présentation. Ils identifient très fréquemment les comportements des élèves à faire évoluer et proposent souvent des adaptations en lien avec leur analyse, même si elles ne sont pas toujours adaptées à l'APSA concernée ou à l'âge des élèves en question.

Chez d'assez nombreux candidats, les membres des commissions relèvent une connaissance trop superficielle des composantes motrices et cognitives de l'APSA ainsi qu'une difficulté à inscrire leur présentation dans une dynamique de parcours.

Les **candidats en réussite** sont ceux qui :

- Replacent la séance observée et commentée dans le contexte général de l'enseignement de l'EPS qui doit être maîtrisé,
- Conduisent une analyse fine des comportements des élèves, notamment en reliant les évolutions proposées à des causes possibles clairement identifiées,
- Proposent des évolutions aussi bien pour les élèves en grande réussite que pour ceux qui rencontrent des difficultés d'apprentissage et/ou de réalisation,
- S'appuient sur une reprise de quelques instantes clés de la vidéo pour étayer leurs propos,
- Maîtrisent les connaissances relatives au répertoire moteur de l'APSA concernée,
- Élargissent leur propos dans la perspective d'un parcours d'apprentissage en EPS,
- Mettent en évidence une connaissance, raisonnable à ce niveau d'expertise, des aspects réglementaires et sécuritaires de l'EPS à l'école.

L'entretien

Beaucoup de candidats abordent les enjeux de l'EPS au cours de l'exposé, ce qui est apprécié par les interrogateurs. Néanmoins, au cours de l'entretien, il apparaît que leur capacité à décliner ceux-ci dans le cadre de leur enseignement reste fragile.

De même, alors que le S4C est couramment évoqué lors de l'exposé, il apparaît peu mobilisé dans les réponses apportées pendant l'entretien, illustrant ainsi la difficulté des candidats à percevoir et utiliser les interactions entre Socle Commun et Programmes.

La pratique personnelle est interrogée car, sans exigence d'un quelconque niveau de performance, celle-ci peut aider à enseigner l'EPS. Elle peut être un atout pour comprendre les problèmes posés aux élèves et ainsi proposer des réponses adaptées dans le cadre de son enseignement. En l'absence de pratique personnelle, le candidat peut également s'appuyer sur son vécu d'élève pour répondre aux questions posées.

Les **candidats en réussite** sont ceux qui :

- S'inscrivent dans un échange clair et réfléchi en utilisant un vocabulaire précis et maîtrisé,
- Font état de connaissances suffisantes concernant le développement de l'enfant, les programmes en cours et les aspects réglementaires de l'enseignement de l'EPS,
- Installent l'enseignement de l'EPS dans une synergie plus globale de parcours éducatifs,
- Présentent, autrement que de manière anecdotique et formelle, l'impact de leur pratique personnelle sur leur enseignement de l'EPS.

9.3. La situation professionnelle

L'épreuve consiste en la présentation par le candidat d'un exposé de 15 minutes qu'il réalise à partir d'un corpus de trois textes et de trois questions qui accompagnent ces documents. La troisième question propose au candidat une étude de cas concrète faisant appel à une analyse critique et raisonnée.

Suite à cette première partie, un entretien de 30 minutes est conduit.

L'exposé du candidat présente une analyse de la situation professionnelle et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet d'évaluer la capacité du candidat :

- à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves en fonction des contextes ;
- à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier (classe, équipe éducative, école) ;
- à témoigner de ses connaissances du système éducatif (institution scolaire, société...) ;
- à se représenter les valeurs qui portent le métier dont celles de la République ;
- à expliciter les principes déontologiques liés à l'exercice du métier ;
- à témoigner de connaissances sur les droits et les devoirs des fonctionnaires.

La situation professionnelle revêt une importance particulière dans les épreuves d'admission en raison de son poids important, 43 % soit 60 points, dans le total des épreuves.

La prestation des candidats

Exposé

Les candidats ont majoritairement bien géré le temps alloué à l'exposé, dans une préparation visiblement faite en amont avec l'usage d'un chronomètre en appui aux préconisations émises antérieurement dans le rapport de jury.

Les candidats structurent majoritairement leurs discours en deux ou trois sous-parties. Est rappelée également comme pertinente la présentation intégrée de l'étude de cas. Le bon candidat aura apporté des réponses en prenant des éléments des différents textes, et aura enrichi son propos par des connaissances supplémentaires en lien avec le sujet (références, actualité, problématiques de l'école en général...).

Il est également particulièrement apprécié qu'apparaisse, dans ce qui est considéré comme un traitement pertinent des enjeux du sujet, le rôle du professeur des écoles.

Il convient d'alerter les candidats sur le risque de lire ou citer les textes de manière trop longue ou détaillée, le jury attendant prioritairement une appropriation réelle du propos, au-delà de la paraphrase.

Enfin, la posture du candidat et la fluidité de son discours contribuent à la qualité de son intervention.

En résumé, un exposé de qualité se caractérise donc par la présentation d'un plan cohérent, avec une problématique clairement annoncée, dont le déroulement est conforme à l'introduction, dont le contenu sera enrichi de connaissances personnelles complémentaires et pertinentes. L'attitude face au jury et la clarté du discours font également partie des éléments d'appréciation.

Une évolution est à noter dans la prestation des candidats vis-à-vis du traitement de l'étude de cas,

On se situe toujours dans la même dualité de son approche, à savoir une présentation en fin d'exposé, dans la linéarité des trois questions posées, versus une approche intégrée.

Cependant une évolution est à noter dans la prestation, qui montre de manière plus fréquente cette volonté du candidat de problématiser la thématique, parfois de manière originale, en effectuant des aller-retour dans leur exposé.

La ligne de clivage entre les moins bons et les meilleurs candidats se situe donc là. Toutefois, il reste attendu par le jury une meilleure capacité des candidats à traiter le sujet de manière plus approfondie, en faisant le lien avec le référentiel de compétences du professeur des écoles, en problématisant la situation, en évitant la paraphrase, en montrant sa capacité à opter pour une posture critique et oser prendre position.

Entretien

Les membres du jury sont unanimes à qualifier une prestation de qualité, au travers de l'appréciation des critères suivants :

- Prendre appui sur sa connaissance des dispositifs et instances de l'Ecole pour proposer des actions, des leviers.
- Montrer sa connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles, en illustration et justification des gestes professionnels proposés
- Faire preuve de compétences de communication ; la préparation des candidats demande à être renforcée sur ce point : reformulation de la question du jury, organisation de son propos, soin du lexique, de la syntaxe, du rythme et de la prosodie, produire un discours fluide et cohérent. Entrer dans un vrai échange avec le jury, sur toute la durée de l'entretien.
- Se montrer attentif, à l'écoute, en capacité de rebondir ou d'élargir son propos
- Attester d'une capacité à mettre en lien des connaissances théoriques avec des exemples de situations concrètes.
- Sortir des généralités, appuyer ses réponses sur la connaissance des textes et les actualités pédagogiques
- Montrer sa capacité à porter une réflexion authentique et personnelle sur le système éducatif et la société en lien avec l'actualité.
- S'extraire de réponses toutes faites, plaquées, voire apprises par cœur, qui ne sont pas toujours congruentes avec les questions du jury pour faire des liens,
- Etre en capacité de se positionner, de dire que l'on ne connaît pas une réponse, mais d'attester d'une réflexion en action, faire preuve de bon sens, prendre de la distance, argumenter et se projeter en situation professionnelle.

10 - Conclusion

La session 2019 des concours de recrutement de professeurs des écoles montre une élévation du niveau de recrutement moyen, corrélée au nombre de postes, en diminution.

Le processus de professionnalisation de futurs enseignants implique qu'ils soient porteurs de savoirs, qu'ils aient une réflexion sur les apprentissages, avant d'en devenir des experts, et qu'ils se projettent en tant qu'acteurs du service public d'éducation. Les candidats doivent également non pas tant réciter les valeurs de la République que les incarner par leur discours, leur positionnement face aux situations professionnelles, leur esprit critique et leur raisonnement dans les échanges.

Une préparation rigoureuse des épreuves doit prendre en compte toutes les dimensions du métier de professeur des écoles. Le cadre institutionnel et réglementaire, les programmes doivent être connus, les conditions d'exercice appréhendées. Devenir professeur des écoles, c'est s'engager dans un métier exigeant qui nécessite des fondements scientifiques solides, des choix pédagogiques et didactiques conscients et éclairés, une capacité à la polyvalence, une connaissance du développement de l'enfant.

La prise en compte de la diversité des élèves, la mesure des progrès de chacun d'entre eux mais également des acquis sur lesquels il peut s'appuyer, les stratégies pour lever les obstacles fondent le professionnalisme de tout enseignant et constituent l'enjeu d'une école de la République refondée. Chaque élève doit être engagé dans la voie de la réussite et tout candidat se destinant à enseigner se doit de développer une réflexion professionnelle et pédagogique de sorte à atteindre cet objectif majeur.